



PROJET D'INTERVENTIONS SUR UNE GRANDE PROPRIÉTÉ À CARACTÈRE INSTITUTIONNEL

12, avenue Dahlia

PROCESSUS DE DÉMOLITION



ÉTAPE	INTERVENANT	COMMENTAIRES
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Le projet de démolition est assujéti au Règlement PIIA et devra faire l'objet d'une résolution après la recommandation du CCU.
	Conseil municipal	
Octroi du permis de démolition	Service de l'aménagement	



La démolition n'est pas soumise au **comité de démolition** puisqu'il s'agit d'immeuble appartenant à la Cité.

Le ministère de la Culture et des communications n'est pas impliqué dans le processus de démolition.

L'agglomération de Montréal n'est pas impliquée dans le processus de démolition.

PROCESSUS DE CONSTRUCTION



ÉTAPE	INTERVENANT	COMMENTAIRES
Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Le projet de remplacement est assujéti au Règlement PIIA et devra faire l'objet d'une résolution après la recommandation du CCU
	Conseil municipal	
Octroi du permis de construction	Service de l'aménagement	

Le ministère de la Culture et des communications n'est pas impliqué dans le processus de construction.

L'agglomération de Montréal n'est pas impliquée dans le processus de construction.



LA LISTE DES DOCUMENTS D'APPUI

DOCUMENTS	ÉTAT
Plan de site / plan d'implantation produit par un arpenteur géomètre montrant la localisation du bâtiment à démolir, la localisation et les dimensions de toutes constructions et aménagements existants sur le terrain, incluant les aménagements paysagers;	À venir
Palettes des matériaux de revêtement extérieur	À venir
Plan d'aménagement paysager	À venir
Étude d'évaluation de la valeur de la grande propriété à caractère institutionnel	Reçu
Démonstration post-évaluation de l'impact du projet sur la grande propriété à caractère institutionnel	Reçu
Évaluation du coût des travaux	À venir
Description des conditions dans lesquelles la démolition sera exécutée	À venir
Rapport sur l'état du bâtiment, incluant : - état général (extérieur, intérieur) ; - structure et fondation du bâtiment ; - coût de restauration ou de remise en bon état général du bâtiment (revêtement extérieur, portes extérieures et fenêtres, fondation et sous-sol, toiture, finis intérieurs, plomberie et électricité à la suite du dégarnissage des finis intérieurs, ossature à la suite du dégarnissage complet, mobilisation/démobilisation) ; - recommandation en comparaison avec la valeur estimée du bâtiment selon l'évaluation foncière en vigueur ;	Reçu